

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2049

23 août 2013

SOMMAIRE

Agas Asellum Holding S.A.	98351	JADE Investments	98342
Agas Asellum Holding S.A.	98351	J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l. ...	98339
A.G. Consulting S.A.	98351	Julie s.à r.l.	98350
AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l.	98351	Katoen Natie Group S.A.	98350
A.M.D. S. à r.l.	98351	Key Business Services S.A.	98347
Arcofin S.A.	98351	Key Concept Constructions S.à r.l.	98350
Canopus Investments S.A.	98313	Koudourrou S.A.	98346
CEREP Cityliving S.à r.l.	98314	Leitconcept S.à r.l.	98347
DLJ Solutions S.A.	98314	Lynckx Management S.A.	98323
d'Office Immo	98352	Management & Services Offices S.à r.l. ...	98315
Eurofret S.à r.l.	98306	Matsa S.A.	98316
Européenne de Logistique et de Services aux Entreprises S.à r.l.	98306	Mc Kinley S.A.	98324
Exqim Funds	98313	Mediaweb Editions S.A.	98323
F Ebco S.à r.l.	98306	Minacom S.A.	98322
Gunnerston Properties S.A.	98313	Miss Fashionista S.A.	98322
HDF International Funds	98327	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	98321
Hema Lux Société Civile Immobilière ...	98341	MNS S.C.I.	98321
Iberian Capital Investors S.à r.l.	98328	Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l.	98324
Info Finance S.A.	98350	Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à r.l.	98322
Interactive Investments S.A.	98345	M-Square Finance S.A. SPF	98324
Interactive Luxembourg S.A.	98345	München S.A., SPF	98316
Interdean Daleiden S.A.	98346	NEP Priedviza S.à r.l.	98325
International Business Real Estate SA	98350	NFI Luxco S.C.A.	98323
International Partners Advice S.A.	98344	novaTec s.à r.l.	98352
International Spare Trade S.à r.l.	98338	ÖkoWorld Lux S.A.	98315
Investex S.A.	98346	ÖkoWorld Lux S.A.	98315
Investment 23 S.A.	98338	Sonata Investments S.à r.l.	98352
Invict Sàrl	98350		
Itau Specialised Investment Funds	98338		

ELSE S.à r.l., Européenne de Logistique et de Services aux Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 174.563.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.
Référence de publication: 2013091486/11.
(130111759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Eurofret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 44.915.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091485/10.

(130112304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

F Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 178.441.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B136 477.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "F Ebco S.a r.l..".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise

money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares of USD 0.01 (one cent) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of 3 (three) managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this

technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 2,000,000 (two million) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), is as now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1.400 EUR.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

Mr. Ron E. Bell, with professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2JT, United Kingdom;

Mr. Philippe Leclercq, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Mr. Gael Sausy, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg RCS B136 477.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "F Ebco S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20,000.- (vingt mille dollars américain), représenté par 2,000,000 (deux millions) parts sociales de USD 0.01 (un cent) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter, rembourser et / ou d'annuler ses actions sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance (chacun un «Gérant» et collectivement le «Conseil de Gérance») composé de 3 (trois) gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserait tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ron E. Bell, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni;

Monsieur Philippe Leclercq, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Monsieur Gaël Sausy, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30301. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091492/374.

(130112165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Exqim Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 159.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Exqim Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013091491/11.

(130112575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Canopus Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Gunnerston Properties S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.386.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013:

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER en remplacement de Mademoiselle Danielle SCHULLER démissionnaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 05 juillet 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013092267/26.

(130112846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

CEREP Cityliving S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.778.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renzonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092290/30.

(130113492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

DLJ Solutions S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.676.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B

99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour DLJ Solutions S.A.

Référence de publication: 2013093212/24.

(130114746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

ÖkoWorld Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 52.642.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juli 2013.

Für ÖkoWorld Lux S.A.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013092666/13.

(130113419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

ÖkoWorld Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 52.642.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 28. Juni 2013 in Luxemburg stattfand:

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der ÖkoWorld Lux S.A. für das am 31. Dezember 2018 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Alfred Platow, Verwaltungsratsvorsitzender;
- Klaus Odenthal, Verwaltungsratsmitglied;
- John Pauly, Verwaltungsratsmitglied.

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, Deloitte S.A., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Ökoworld Lux S.A. bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Ökoworld Lux S.A. für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juli 2013.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013092667/20.

(130113461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

MSO, Management & Services Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.013.

EXTRAIT

Cession de parts sociales:

Madame Frédérique FRICKER, détentrice de 100 parts sociales de la société MANAGEMENT & SERVICES OFFICES S.à r.l., née le 12 juillet 1977 à Strasbourg (France), demeurant au 6, rue des Rossignols, F-57570 Basse-Rentgen (France), cède

à la société FGH GLOBAL SERVICES LTD (numéro d'immatriculation 8579835) ayant son siège social au 10 Dunstan Close, LONDON N2 0UX - UK, 100 parts sociales qu'elle détient dans la société MANAGEMENT & SERVICES OFFICES S.à r.l..

Suite à cette cession, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

FGH GLOBAL SERVICES LTD ayant pour siège social au

10 Dunstan Close, LONDON N2 0UX - UK 100 parts sociales.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait conforme

La gérance

Référence de publication: 2013092612/21.

(130112816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Matsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 124.490.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 28 juin 2013

En date du 28 juin 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de monsieur Christian SACCHETTI, administrateur de catégorie 1 de la Société avec effet au 25 février 2013;

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

* Monsieur Olivier LEGRAIN, administrateur de catégorie 1

* Monsieur Georges NORDMANN, administrateur de catégorie 1

* Materis Investors S.à r.l., administrateur de catégorie 2

* INTERAUDIT, commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Pour MATSA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013092614/22.

(130113666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

München S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.463.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

1.- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

2.- Madame Nicole DEITZ, épouse de Monsieur Claude ZIMMER, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.

3.- Madame Anne-Sophie ZIMMER, avocate, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.

4.- Monsieur Jean-François ZIMMER, étudiant, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.

5.- Monsieur Matthieu ZIMMER, étudiant, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.

Les comparants sont ici représentés par Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées en date du 25 juin 2013

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de München S.A., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise à condition de ne pas s'immiscer dans sa gestion et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, les actionnaires pourront désigner toute personne tierce qualifiée ou un expert d'un commun accord.

En cas de désaccord sur la désignation de l'expert, c'est l'expert de la partie la plus diligente qui doit être retenu.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix

des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par la signature individuelle du président du conseil d'administration;
- (v) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

c) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les dix mille (10.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Claude ZIMMER, prénommé, quatre mille actions	4.000
2.- Madame Nicole DEITZ, prénommée, trois mille actions	3.000
3.- Madame Anne-Sophie ZIMMER, prénommée, mille actions	1.000
4.- Monsieur Jean-François ZIMMER, prénommé, mille actions	1.000
5.- Monsieur Matthieu ZIMMER, prénommé, mille actions	1.000
Total: dix mille actions	10.000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent Euros (€ 1.100.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).

Sont nommés administrateurs:

1.- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

2.- Madame Nicole DEITZ, épouse de Monsieur Claude ZIMMER, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.

3.- Madame Anne-Sophie ZIMMER, avocate, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.

4.- Monsieur Jean-François ZIMMER, étudiant, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.

5.- Monsieur Matthieu ZIMMER, étudiant, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.

2) Monsieur Claude ZIMMER, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

3) Le nombre des commissaires est fixé à un (1):

Est nommée commissaire:

La société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

4) Le premier mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

5) Le siège social est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. ALBANTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1er juillet 2013. Relation: ECH/2013/1226. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092634/248.

(130112938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

MNS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3531 Dudelange, 2, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg E 4.402.

L'an deux mille treize, le onze juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Nuradin MUHOVIC, salarié, né à Trpezi/Berane (Montenegro), le 10 avril 1965, et son épouse

Safeta MURATOVIC, née à Trpezi/Berane (Montenegro), le 20 janvier 1968,

demeurant ensemble à L-3531 Dudelange, 2, rue du Nord,

seuls associés de la société MNS S.C.I. avec siège social à L-3754 Rumelange, 60, rue de l'Usine, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro E 4 402, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL à Esch-sur-Alzette du 10 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 447 du 9 mars 2011.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social de Rumelange à Dudelange.

Deuxième résolution

Ils modifient la première phrase de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange."

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-3531 Dudelange, 2, rue du Nord.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, 61 -63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Muhovic, Muratovic et Molitor

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 21 juin 2013. Relation LAC/2013/28720. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013092632/37.

(130112765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2013, Monsieur Kaoru WACHI a démissionné de sa fonction de Président et Administrateur du Conseil d'Administration à compter du 26 juin 2013.

Monsieur Junichi OKAMOTO a été nommé Administrateur du Conseil d'Administration à compter du 26 juin 2013.

Lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2013, Monsieur Junichi OKAMOTO a été nommé Président du Conseil d'Administration à compter du 26 juin 2013.

L'adresse professionnelle de tous les administrateurs susvisés est la suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013092629/17.

(130112844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Minacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 162.924.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 4 juin 2013

3^{ème} Résolution:

Conformément à l'article 64 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, administrateur, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, à la fonction de Président du Conseil d'Administration. Il assurera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur au sein de la Société.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 20 juin 2013

5^{ème} Résolution:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire expirant à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Pierre VERLAINE (Président du Conseil d'Administration) et de Monsieur Adrien COULOMBEL, tous deux demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen comme Administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Christophe BLONDEAU comme Administrateur de la Société. L'Assemblée décide de nommer, en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen comme Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen comme Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092627/28.

(130113019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Miss Fashionista S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schumann.

R.C.S. Luxembourg B 146.747.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092628/10.

(130112826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.471.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2013

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des gérants:

- Mr. Jorge Iragorri
- Mr. Frank Lagerstedt
- Mr. Lambert Schroeder

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013092599/16.

(130113426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Mediaweb Editions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.032.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 mai 2013

Troisième résolution

L'Assemblée décide de remplacer G.T. Experts Comptables Sàrl (ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg) par PME Xpertise (ayant son siège social au 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B100087) en tant que commissaire aux comptes. Le mandat de commissaire aux comptes attribué à PME Xpertise arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013092618/15.

(130113036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

NFI Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 18.461.278,75.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.899.

Extrait des décisions des associés prises en date du 29 avril 2013

Le siège social a été transféré de 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NFI Luxco S.C.A.

Mr. Michiel Kramer

Un mandataire

Référence de publication: 2013092652/15.

(130113107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Lyncx Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 129.724.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour LYNCKX MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013095262/24.

(130114896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

M-Square Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 49.578,70.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.901.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour M-Square Finance S.A. SPF

Référence de publication: 2013095265/24.

(130115138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Mc Kinley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.339.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 30 mai 2013:

- reconduction des mandats des administrateurs et du Président du Conseil d'Administration pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018;

- reconduction du mandat du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095269/13.

(130115312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.235.127,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.758.

Extrait des résolutions prises par les associés le 27 juin 2013

Le mandat de Dr. Ehlers Gruttke, Dr Volkmann et Partner, ayant leur siège social au 18, Brahmsalle, D-20144 Hamburg, Allemagne comme réviseur d'entreprises agréé de la Société expirant en 2009 n'a pas été renouvelé.

Monsieur Graydon Charles Butler, ayant son adresse professionnelle au 45, York House, Seymour Street, GB-W1H JT Londres, Royaume-Uni, a été nommé comme Gérant de catégorie B au lieu de Gérant avec effet au 23 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Anna D'Alimonte

Gérante

Référence de publication: 2013095286/17.

(130115246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

NEP Priedviza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.767,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.257.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Huhnawir AB, a limited liability company (aktiebolag) established and existing under Swedish laws, having its registered office at 18, Tangerstad Ekbäcksvägen, 182 38 Danderyd, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556401-9841,

- Mr. Torsten Bjerregaard, born in Aarhus, Denmark, on March 22, 1968, having his professional address at 7th Floor, Dover House, 34, Dover Street, W1S 4NG Mayfair, London, United Kingdom, and

- Mr. Edward Williams, born in Derby, the United Kingdom, on July 9, 1965, having his professional address at 7th Floor, Dover House, 34, Dover Street, W1S 4NG Mayfair, London, United Kingdom,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on June 17, 2013 and one (1) proxy given under private seal on June 18, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders (the Shareholders) of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "NEP Priedviza S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141257, established pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 19, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2291, dated September 19, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned, notary, dated May 10, 2013, under process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at eighty-three thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 83.525,00) represented by fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54.758) class A tracker shares, three thousand nine hundred seventy-eight (3.978) class B tracker shares, twenty-four thousand seven hundred fifty (24.750) class C tracker shares and thirty-nine (39) class D tracker shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Shareholders resolve to decrease the Company's share capital by an amount of fifty-four thousand seven hundred fifty-eight Euro (EUR 54.758,00) in order to reduce it from its present amount of eighty-three thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 83.525,00) to twenty-eight thousand seven hundred sixty-seven Euro (EUR 28.767,00), by cancellation of all the fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54.758) class A tracker shares of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The Shareholders resolve to proceed with the cancellation of all the fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54.758) class A tracker shares and to empower the board of managers of the Company to determine the terms and conditions of the partial repayment of the share capital of the Company to the Shareholders.

V. The Shareholders acknowledge that, pursuant to the provisions of article 69 (2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the repayment to the Shareholders may only be completed after the mandatory thirty (30) day period as from the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

VI. Pursuant to the above resolutions, article 6, first paragraph of the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at twenty-eight thousand seven hundred sixty-seven Euro (EUR 28.767,00) represented by three thousand nine hundred seventy-eight (3.978) class B tracker shares (in case of plurality the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), twenty-four thousand seven hundred fifty (24.750) class C tracker shares (in case of plurality, the Class C Tracker Shares and individually, a Class C Tracker Share) and thirty-nine (39) class D tracker shares (in case of plurality the Class D Tracker Shares and individually, a Class D Tracker Share) having a nominal

value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up (collectively, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the Assets and individually, an Asset) which shall be deemed to include not only the Asset(s) identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Asset(s), (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Asset(s) including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Asset(s), (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Asset(s), and (iv) any income, distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Asset(s)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Huhnawir AB, une société à responsabilité limitée (aktiebolag) de droit suédois, ayant son siège social au 18, Tängerstad Ekbacksvägen, 182 38 Danderyd, Suède et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Suède sous le numéro 556401-9841,

- Mr. Torsten Bjerregaard, né à Aarhus, Danemark, le 22 mars 1968, ayant son adresse professionnelle au 34, Dover Street, Dover House, 7th étage, W1S 4NG Mayfair, Londres, Royaume-Uni,

- Mr. Edward Williams, né à Derby, Royaume-Uni, le 9 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 34, Dover Street, Dover House, 7th étage, W1S 4NG Mayfair, Londres, Royaume-Uni,

ici représentés par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 17 juin 2013 et d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 18 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessous, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés (les Associés) de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «NEP Prievīdza S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141257, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2291, en date du 19 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 10 mai 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-cinq Euro (EUR 83.525,00) représenté par cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales traçantes de catégorie A, trois mille neuf cent soixante-dix-huit (3.978) parts sociales traçantes de catégorie B, vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) parts sociales traçantes de catégorie C et trente-neuf (39) parts sociales traçantes de catégorie D, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les Associés décident de diminuer le capital social de la Société à concurrence de cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit Euro (EUR 54.758,00) afin de le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-cinq Euro (EUR 83.525,00) à vingt-huit mille sept cent soixante-sept Euro (EUR 28.767,00), par l'annulation de toutes les cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales traçantes de catégorie A d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. Les Associés décident de procéder à l'annulation de toutes les cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales traçantes de catégorie A et de donner pouvoir au conseil de gérance de la Société pour déterminer les termes et conditions du remboursement partiel du capital social de la Société aux Associés.

V. Les Associés prennent acte que, suivant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le remboursement aux Associés ne peut se faire qu'une fois écoulée la période obligatoire de trente (30) jours à compter de la publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

VI. Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-huit mille sept cent soixante-sept Euro (EUR 28.767,00) représenté par trois mille neuf cent soixante-dix-huit (3.978) parts sociales traçantes de catégorie B (collectivement, les Parts Sociales Traçantes B et individuellement, une Part Sociale Traçante B), vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) parts sociales traçantes de catégorie C (collectivement, les Parts Sociales Traçantes C et individuellement, une Part Sociale Traçante C) et trente-neuf (39) parts sociales traçantes de catégorie D (collectivement, les Parts Sociales Traçantes D et individuellement, une Part Sociale Traçante D) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes entièrement libérées (collectivement les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif désigné ou d'actifs désignés de la Société (collectivement les Actifs et individuellement un Actif) qui englobent non seulement l'Actif ou les Actifs désignés comme tels mais également (i) le produit de la vente (en numéraire ou autre) de tout ou partie de cet/ces Actif(s), (ii) tout actif qui peut être raisonnablement considéré dans le temps comme ayant remplacé en tout ou partie cet/ces Actif(s), y compris en tout état de cause, le produit de la vente (en numéraire ou autre) reçu pour cet/ces Actif(s), (iii) tout actif acquis en relation avec ou en conséquence de la détention de cet/ces Actif(s), et (iv) toute distribution de revenu ou distribution de capital reçue par la Société en relation avec ou en conséquence de la détention de cet/ces Actif(s).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de la Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8058. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013095328/144.

(130115319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

HDF International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 160.536.

EXTRAIT

Les Administrateurs de HDF International Fund ont décidé par résolution circulaire datée du 28 juin 2013:

1. d'accepter la démission de Monsieur Christopher Wetherhill (demeurant aux Bermudes, 1 Turtle Bay Crescent, SN01 Southampton) et Maître Jérôme Wigny (demeurant à Luxembourg, 2 Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg), avec effet au 28 juin 2013.

2. de nommer Madame Audrey Coppede (demeurant au Luxembourg, 3 rue Goethe, 1637 Luxembourg) et Monsieur Angelo Luis (demeurant au Luxembourg, 3 rue Goethe, 1637 Luxembourg) en tant qu'Administrateur du Fond avec effet au 11 juin 2013 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014.

Pour HDF INTERNATIONAL FUNDS

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013096024/18.

(130116862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Iberian Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.528.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Henri BECK notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Farallon Capital Partners, L.P., a U.S. limited partnership having its address at c/o Farallon Capital Management, L.L.C., One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, the United States of America;
2. Farallon Capital Institutional Partners, L.P., a U.S. limited partnership having its address at c/o Farallon Capital Management, L.L.C., One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, the United States of America;
3. Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., a U.S. limited partnership having its address at c/o Farallon Capital Management, L.L.C., One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, the United States of America;
4. Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., a U.S. limited partnership having its address at c/o Farallon Capital Management, L.L.C., One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, the United States of America;
5. Farallon Capital (AM) Investors, L.P., a U.S. limited partnership having its address at c/o Farallon Capital Management, L.L.C., One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, the United States of America;
6. Farallon Capital Offshore Investors II, L.P., a Cayman Islands limited partnership having its address at c/o Farallon Capital Management, L.L.C., One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, the United States of America; and
7. Noonday Offshore, Inc., a Cayman Islands company having its address at c/o Farallon Capital Management, L.L.C., One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, the United States of America;

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies established on June 11, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the companies appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of seven shareholders, subscriber of all the shares. The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of indebtedness of or ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such indebtedness or ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Iberian Capital Investors S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at fourteen thousand Euro (EUR 14,000.-) represented by fourteen thousand (14,000) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value or nominal value as the case maybe, is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

All the fourteen thousand (14,000) shares have been subscribed as follows:

1. Farallon Capital Partners, L.P., prenamed, subscribed to three thousand, nine hundred and fifty-five (3,955) shares without nominal value;
2. Farallon Capital Institutional Partners, L.P., prenamed, subscribed to three thousand, seven hundred and ten (3,710) shares without nominal value;
3. Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., prenamed, subscribed to three hundred and fifteen (315) shares without nominal value;
4. Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., prenamed, subscribed to four hundred and twenty (420) shares without nominal value;
5. Farallon Capital (AM) Investors, L.P., prenamed, subscribed to two hundred and forty-five (245) shares without nominal value;
6. Farallon Capital Offshore Investors II, L.P., prenamed, subscribed to four thousand, nine hundred and seventy (4,970) shares without nominal value; and
7. Noonday Offshore, Inc., prenamed, subscribed to three hundred and eighty-five (385) shares without nominal value.

All the shares have been fully paid in cash so that the amount of fourteen thousand Euro (EUR 14,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders resolve to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint the following entity as Company's manager:
- FARALLON PARTNERS DIRECTORS, L.L.C., which will be represented by the following persons when acting as the Company's manager:

* Ms. Monica R. Landry, born on August 21st, 1968 in Massachusetts, the United States of America, having her professional address at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, the United States of America; and

* Mr. Gregory S. Swart, born on July 15th, 1967, in Morrinsville, New Zealand, having his professional address at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, the United States of America.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the companies appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Farallon Capital Partners, L.P., une société américaine à responsabilité limitée, ayant son adresse à c/o Farallon Capital Management, L.L.C., one Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, les Etats-Unis d'Amérique;
2. Farallon Capital Institutional Partners, L.P., une société américaine à responsabilité limitée, ayant son adresse à c/o Farallon Capital Management, L.L.C., one Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, les Etats-Unis d'Amérique;
3. Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., une société américaine à responsabilité limitée, ayant son adresse à c/o Farallon Capital Management, L.L.C., one Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, les Etats-Unis d'Amérique;
4. Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., une société américaine à responsabilité limitée, ayant son adresse à c/o Farallon Capital Management, L.L.C., one Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, les Etats-Unis d'Amérique;
5. Farallon Capital (AM) Investors, L.P., une société américaine à responsabilité limitée, ayant son adresse à c/o Farallon Capital Management, L.L.C., one Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, les Etats-Unis d'Amérique;
6. Farallon Capital Offshore Investors II, L.P., une société américaine à responsabilité limitée, ayant son adresse à c/o Farallon Capital Management, L.L.C., one Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, les Etats-Unis d'Amérique; et
7. Noonday Offshore, Inc, une société des îles Cayman, ayant son adresse à c/o Farallon Capital Management, L.L.C., one Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, CA 94111, les Etats-Unis d'Amérique.

représentées par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des procurations données le 11 juin 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement sept associés, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Iberian Capital Investors S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à quatorze mille Euros (EUR 14.000,-) représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur au pair ou nominale, selon le cas, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Néanmoins, une décision ne pourra être prise par écrit seulement en présence de raisons exceptionnelles qui devront être expliquées dans le contenu même des résolutions.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre

part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

- Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les quatorze mille (14.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Farallon Capital Partners, L.P., préqualifiée, a souscrit à trois mille neuf cent cinquante-cinq (3.955) parts sociales sans valeur nominale;
2. Farallon Capital Institutional Partners, L.P., préqualifiée, a souscrit à trois mille sept cent dix (3.710) parts sociales sans valeur nominale;
3. Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., préqualifiée, a souscrit à trois cent quinze (315) parts sociales sans valeur nominale;
4. Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., préqualifiée, a souscrit à quatre cent vingt (420) parts sociales sans valeur nominale;
5. Farallon Capital (AM) Investors, L.P., préqualifiée, a souscrit à deux cent quarante-cinq (245) parts sociales sans valeur nominale;
6. Farallon Capital Offshore Investors II, L.P., préqualifiée, a souscrit à quatre mille neuf cent soixante-dix (4.970) parts sociales sans valeur nominale;
7. Noonday Offshore, Inc, préqualifiée, a souscrit à trois cent quatre-vingt-cinq (385) parts sociales sans valeur nominale.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quatorze mille Euros (EUR 14.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les montants des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société et sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Décisions des associés

Les associés décident de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la société suivante en tant que gérant de la Société:
 - FARALLON PARTNERS DIRECTORS, L.L.C., qui sera représentée par les personnes suivantes lorsqu'elle agira en sa qualité de gérant de la Société:
 - * Mme. Monica R. Landry, née le 21 août 1968 à Massachusetts, Les Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, les Etats-Unis d'Amérique; et
 - * M. Gregory S. Swart, né le 15 juillet 1967 à Morrinsville, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle à One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, les Etats-Unis d'Amérique.
- La durée du mandat du gérant est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2013. Relation: ECH/2013/1138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096029/551.

(130115949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Investment 23 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.633.

Par la présente, nous vous informons que nous dénonçons, avec effet immédiat, le siège social de la société de droit luxembourgeois Investment 23 S.A. 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 59.633.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Luxembourg International Consulting
Signatures

Référence de publication: 2013096053/12.

(130115984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

International Spare Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.247.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096050/10.

(130116307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Itau Specialised Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.974.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Mr. Mr. Shee Wah Chang en temps qu'administrateur en date du 24 Avril 2013 et a décidé de coopter Mr. Diego Fernando Fainberg à cette même date avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 27 juin 2013:

- a ratifié la cooptation de Mr. Diego Fernando Fainberg 707 Av. Eng. Armando de Arruda Pereira, 04344-902, Sao Paulo, Brésil et a renouvelé son mandat pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2014.

- a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr. Marcelo de Lima Fatio et Mr. Justin Egan pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en 2014.

Pour ITAU SPECIALISED INVESTMENT FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable - Fond d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013096042/21.

(130115847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.777.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven.

There appeared:

J.P. MORGAN REAL ESTATE HOLDINGS S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 route de Treves L -2633 Senningerberg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 125763, thereafter mentioned as the "Sole Partner"),

here represented by Mrs Pam Steinfeldt-Kristensen, private employee with professional address at 6H route de Treves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

1- that J.P. MORGAN Capital REAL ESTATE S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 route de Treves L -2633 Senningerberg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 125777, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on March 15, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1037 on June 1, 2007 (the "Company").

2- that the capital of the Company is fixed at USD 194,900.- (one hundred ninety-four thousand nine hundred United States Dollars) divided into 19,490,000 (nineteen million four hundred and ninety thousand) ordinary shares having a nominal value of USD 0.01 (ONE United States Cents) each (the «O-Shares»), all of which are fully paid up.

3- that the Sole Partner is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates J.P. MORGAN Capital HOLDINGS LIMITED, a société anonyme, having its registered office at 6 route de Treves, L - 2633 Senningerberg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 73205 as liquidator of the Company.

4- that the Sole Partner states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies and to immediately hold them one after the other;

5- that the Sole Partner states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Partner irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, as the case may be, are allotted to the Sole Partner.

The report of the liquidator after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

6- that the Sole Partner designates as liquidation auditor, BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING II S. à r.l., with registered office at 6 route de Treves L - 2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B number 122103 and entrusts it with the function of issuing a report on liquidation management.

7- that after having taken knowledge of the liquidation auditor's report, the Sole Partner accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor for fore-mentioned restriction to BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING II S. à r.l., prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

8- that the Sole Partner, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

9- that full and whole discharge is given to the managers and the liquidator of the Company.

10- that the books and documents of the Company shall be deposited during five years at 6 route de Treves, L - 2633 Senningerberg.

For the publications and deposits to be made, any person holding the duly executed deed (*expédition*) is empowered to effect such publications and deposits.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-septième jour de juin.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

J.P. MORGAN REAL ESTATE HOLDINGS S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 route de Trèves L - 2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125763 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Pam Steinfeldt-Kristensen, employée privée, demeurant professionnellement au 6H route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit

1- que J.P. MORGAN Capital REAL ESTATE S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 route de Trèves L - 2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125777, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1037 du 1^{er} juin 2007 (la «Société»);

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à USD 194.900,- (cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents Dollars américains) représenté par 19.490.000 (dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un Centime de Dollar américain) chacune (les «O-Parts»), entièrement souscrite et libérée.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne J.P. MORGAN Capital HOLDINGS LIMITED, une société anonyme, ayant son siège social au 6 route de Trèves L - 2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73205, en qualité de liquidateur de la Société;

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING II S. à r.l., avec siège social au 6 route de Trèves L - 2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B numéro 122103 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING II S. à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée aux gérants et au liquidateur de la Société pour l'exercice de leur mandat.

10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans au 6 route de Trèves L - 2633 Senningerberg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pam Steinfeldt-Kristensen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2013 LAC / 2013 / 30614. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096059/125.

(130116728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Hema Lux Société Civile Immobilière, Société Civile.

Siège social: L-3569 Dudelange, 96, rue Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg E 1.945.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - Raymond HENSEL, boucher, né à Thionville/Moselle (France) le 8 avril 1963, demeurant à F-57070 Metz, 7, rue de l'Alouette,

2. - Armando LOPES MARINHO, boucher, né à Cacarlhe (Portugal) le 4 septembre 1970, demeurant à F-57970 Yutz, 3, Allée Sébastien Flute,

seuls associés de HEMA LUX, Société Civile Immobilière avec siège social à L-3569 Dudelange, 96, rue Tattenberg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E 1945, constituée suivant acte sous seings privés en date du 2 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 118 du 18 janvier 2006.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Unique résolution

Ils décident d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 2 des statuts dont la teneur est la suivante:

" **Art. 2.**

...

Elle pourra se constituer caution réelle ou personnelle pour compte d'autrui."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hensel, Lopes Marinho et Molitor

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation LAC/2013/30351. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013096025/37.

(130116673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

JADE Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 178.553.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alfredo MALVA RAMOS, économiste, demeurant à P-2410-152 Leiria, Av. Marques de Pombal, 12 - 3^o Dto. (Portugal);

2. Monsieur David STERN, avocat, demeurant à W8 7RU Londres, 2 Campden Hill Road, Hornton Court (Royaume-Uni); et

3. Monsieur Jonathan Peter SCOTT-MAXWELL, ingénieur, demeurant à KT16 8RT Chertsey (Comté de Surrey), Laleham Reach, Weir Sound (Royaume-Uni).

Les trois sont ici représentés par Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JADE Investments".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être

limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes prémentionnées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Alfredo MALVA RAMOS, préqualifié, cent quatre-vingt-six actions,	186
2) Monsieur David STERN, préqualifié, soixante-deux actions,	62
3) Monsieur Jonathan Peter SCOTT-MAXWELL, préqualifié, soixante-deux actions,	62
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de soixante-quatre virgule cinquante-deux pour cent (64,52%), de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à approximativement mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Claude FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- b) Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, et
- c) Monsieur Gilles KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire pour une durée de six ans:

La société anonyme "REVILUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

3. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. MORAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29570. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096068/154.

(130116905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

International Partners Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.664.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle de Madame Sophie BATARDY:

- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à.r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013099060/14.

(130120017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Interactive Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.015.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour INTERACTIVE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013099055/24.

(130119661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Interactive Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 56.068.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013099056/24.

(130119659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Investex S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.852.

La Convention de Domiciliation conclue entre la Société Anonyme, INVESTEX S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Anonyme Société Européenne de Banque, Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 18 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013099063/14.

(130120387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Interdean Daleiden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.447.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 juillet 2013 a décidé à l'unanimité

- d'accepter la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur et de l'administrateur-délégué savoir

Monsieur SEPULCHRE Nicolas, demeurant à B-1950 KRAAINEM, Avenue du Val au Bois, 35

d'accepter la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur, savoir

Monsieur MC GREAL Lawrence, demeurant à GB-TW20 9SH SURREY, 6, Roberts WAY, Englefield Green, bâtiment Forest Court

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099058/15.

(130120537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Koudourrou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 55.348.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Koudourrou S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 26 juin 2013.

L'assemblée a décidé:

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Premium Advisory Partners S.A. ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, rue Cents, 126 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.449 jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2019, étant donné que le mandat de Premium Investment Partners S.A. est venu à terme.

De réélire les administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Sgreccia Marco

- Monsieur Marochi Fabio

- Monsieur Lahure Tom

De réélire les administrateurs-délégués jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Sgreccia Marco

- Monsieur Marochi Fabio

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013099104/25.

(130119865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Key Business Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KEY BUSINESS SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2013099099/12.

(130120413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Leitconcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.647.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Stefan BRUTSCHER, Geschäftsmann, geboren in D-Düsseldorf am 4. Dezember 1967, wohnhaft in D-54344 Kenn, Trierer Strasse 37.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von Ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, dem er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist die Herstellung und die Montage von Werbeträgern aller Art sowie Planung, Herstellung, Handel und Vertrieb sowie Montage von Leit- und Orientierungssystemen, Digital Signage, barrierefreie Beschilderung, PC-Tablet-Halterungen und Unternehmensbranding.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „Leitconcept S.à r.l.“.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfundsiebenzig Euro (125,- €) pro Anteil.

Das Kapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Stefan BRUTSCHER, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,- €) Euro steht somit ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2013.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100,- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg festgesetzt.

2) Der alleinige Gesellschafter Herr Stefan BRUTSCHER, Geschäftsmann, geboren in D-Düsseldorf am 4. Dezember 1967, wohnhaft in D-54344 Kenn, Trierer Strasse 37, ernennt sich selbst auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Leitconcept S.à r.l.“

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen, die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. BRUTSCHER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2013. Relation: GRE/2013/2844. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Schlink.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Grevenmacher, den 12. Juli 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013099113/150.

(130119724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Info Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 90.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099051/9.

(130120637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

International Business Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 148.082.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099059/9.

(130119668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Invict Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 6, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 169.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099068/9.

(130120125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Julie s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 76, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.968.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099073/9.

(130120035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Key Concept Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver.

R.C.S. Luxembourg B 159.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099081/9.

(130120850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099093/9.

(130120873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

A.G. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 70.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095653/9.

(130116501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

A.M.D. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5539 Remich, 2, place Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 112.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095655/9.

(130116631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 167.998.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095663/9.

(130116290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Arcofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.372.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095678/9.

(130116149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Agas Asellum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.956.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095687/9.

(130115870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Agas Asellum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.956.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095688/9.

(130115871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

novaTec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5441 Remerschen, 26, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 58.167.

AUSZUG

Änderungsmitteilung bezüglich der Anschrift der Gesellschaft:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5441 Remerschen, 26, rue de Mondorf.

Abtretung von Geschäftsanteilen:

Dr. Lothar Schanne, wohnhaft in 19, Hohlstrasse, D-66333 Völklingen, hat mit Wirkung zum 30.06.2013 dreihundertvierundsiebzig (374) Anteile an Herrn Frank Niederländer, wohnhaft in 25, Friedhofstrasse, D-66271 Kleinblittersdorf, abgetreten. Herr Niederländer hat diese Abtretung angenommen.

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft erklärt Herr Frank Niederländer die vorgenannte Anteilsabtretung als der Gesellschaft ordnungsgemäss zugestellt.

Durch diese Anteilsabtretung werden nun sämtliche Geschäftsanteile von einem Gesellschafter gehalten:

Herrn Frank Niederländer,

wohnhaft in 25, Friedhofstrasse,

D-66271 Kleinblittersdorf 500 Anteile

Geschäftsführung:

Die Gesellschaft teilt mit, dass Dr. Lothar Schanne, vorgenannt, mit Wirkung zum 30.06.2013 sein Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt hat.

Remerschen, den 01.07.2013.

novaTec sàrl

Geschäftsleitung

Référence de publication: 2013095652/27.

(130116104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

d'Office Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 20, rue Joseph Leydenbach.

R.C.S. Luxembourg B 176.711.

La gérante et associé unique de la société d'Office Immo Sàrl, Maria Dolores JIMENEZ-GALAFAT a transféré en date du 12 juin 2013 son domicile de 3, Rue de St-Hubert L-1744 LUXEMBOURG à L-1947 Luxembourg, Rue Joseph Leydenbach n°20.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincères

Signature

Référence de publication: 2013095648/13.

(130117044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Sonata Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 154.629.

M. Eric Chinchon a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 janvier 2011.

M. Ulrich Ludwig Binninger a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 21 mars 2012.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013095645/14.

(130116155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.